



# Annexe de mise à jour

**HELIOS 2013**

**Version 1.0.109.8**

Février 2018





**Table des matières**

1	Calcul des projections modifié .....	1
2	Région climatique en mode « Étalonnage » .....	1
3	Surconsommation .....	1
4	Calcul des consommations ajustées.....	1
5	Taux d'émission de TOnC02 selon le fichier de conversion du BEIE .....	1
6	Calcul massif de budget.....	2
7	Méthodologie de calcul du budget .....	2
	Coordonnées pour rejoindre l'équipe de soutien.....	3



## 1 Calcul des projections modifié

Nous avons modifié le calcul des projections. Afin d'obtenir des valeurs plus actuelles en ce qui concerne les projections, celles-ci seront dorénavant limitées aux données commençant à l'exercice financier précédent.

Cette modification s'applique si :

- Pas d'équation
- Données absentes
- Période sans facture pour un compteur (dans le cas où un compteur a été désactivé et par la suite activé à nouveau)

Un compteur créé en 1998 nous donnait actuellement un calcul de projection moyen de 1998 jusqu'à aujourd'hui. Dorénavant, les projections de ce compteur, pour 2018, se calculeront à compter des données de facturation à partir de juillet 2017 pour les commissions scolaires, janvier 2017 pour les villes et avril 2017 pour le réseau de la santé.

De plus, les compteurs inactifs n'apparaîtront plus dans les projections. Les projections de ces compteurs seront alors détruites.

## 2 Région climatique en mode « Étalonnage »

Dorénavant, la région climatique de référence utilisée au tableau de bord en mode étalonnage sera celle qui est indiquée dans les paramètres du tableau de bord.

Les consommations ajustées seront alors calculées selon la région climatique sélectionnée.

## 3 Surconsommation

Le calcul du diagnostic de surconsommation a été modifié si :

- Une équation est disponible pour l'an passé, on tient compte de l'erreur (écart)
- Aucune équation n'est disponible, on calcule un prorata des Djs

Dans les deux cas, si des événements techniques sont créés depuis la date de début de la facture de l'année précédente, on cumule les impacts pour trouver la consommation ajustée.

Pour être pris en compte, l'événement doit avoir une date de début comprise entre la date de début de la facture de l'année précédente et la date de début de la dernière facture

## 4 Calcul des consommations ajustées

Les compteurs qui n'ont pas de données dans l'année de référence indiquée dans les paramètres du tableau de bord ne tenteront plus d'être calculés.

## 5 Taux d'émission de TOnC02 selon le fichier de conversion du BEIE

Les calculs d'émission correspondent à la version la plus récente du BEIE 20170428 afin de faciliter la reddition de comptes.

## 6 Calcul massif de budget

Lors du calcul de budget, si des erreurs surviennent en raison de compteurs ayant échoué le calcul budgétaire, un rapport sera produit et disponible dans le fichier ZIP.

Ce rapport est produit seulement si des compteurs ont échoué le calcul budgétaire.

Les compteurs inactifs ou de type GAR ne sont pas inclus dans ce rapport.

Si une édition manuelle du budget est ensuite effectuée, le rapport n'est pas généré à nouveau.

## 7 Méthodologie de calcul du budget

Un onglet « Paramètres » est disponible dans le rapport suivi budgétaire et dans le bilan combiné produits à partir du tableau de bord.

Pour le bilan combiné inclus dans le ZIP du budget, l'onglet n'est pas présent, car le texte est alors disponible dans le PDF produit par le budget.

# HELIOS 2013

## Soutien

Soutien (514) 251-3732 option 1

Site Internet [www.grics.ca](http://www.grics.ca)

Site Internet [helios@grics.ca](mailto:helios@grics.ca)



5100 rue Sherbrooke Est  
Bureau 300, 3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H1V 3R9